

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception : 11/3/2020 Dossier complet le : 11/03/2020 N° d'enregistrement : pas de numéro Grance

**1. Intitulé du projet**

création d'un forage d'irrigation sur la commune de LONGPONT(02)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom MOQUET Prénom Edouard

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale SCEA MOQUET

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale Edouard MOQUET

RCS / SIRET 4419225100016 Forme juridique SCEA

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
catégorie du projet 27: Forages en profondeur sous catégorie : a) d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres	Il s'agit d'un forage d'environ 65 mètres de profondeur.

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Les travaux consistent à creuser un forage pour l'irrigation en eau souterraine. La profondeur de celui-ci sera d'environ 65 m. Le projet se situe à environ 10 km au Sud de Soissons et à environ 15 km au Nord Est de Fere en Tardenois.

Les distances par rapport aux bourg alentours sont les suivantes: 900 m du centre de la commune de Longpont et 1,2 km du centre de Violaine.

Les nappes captées sont celles de l'Eocène du bassin versant de l'Ourcq (FRHG105). Cette masse d'eau, à dominante sédimentaire non alluviale, est majoritairement libre. Elle regroupe plusieurs aquifères dont les relations de drainance sont mal connues. A 65 m de profondeur, l'aquifère qui sera capté est celui des sables de l'Yprésien supérieur. Le projet ne se trouve pas en zone en déséquilibre potentiel.

## 4.2 Objectifs du projet

Afin de pérenniser et sécuriser son exploitation, la SCEA MOQUET souhaite diversifier ses productions. A terme, elle souhaite produire 30 ha de pommes de terre. La SCEA MOQUET pourra également réaliser des cultures légumières (1<sup>e</sup> et deuxième cultures).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage d'une profondeur d'environ 65 m sera réalisé par la SARL BONIFACE selon les caractéristiques suivantes:

- Tête de forage de 0 à 3 m;
- Foration rotary diamètre 550 mm de 0 à 3 m
- Tubage plein acier diamètre 460/450 mm

Captage des sables de Cuise:

- Foration rotary de diamètre 440 mm de 3 à 65 m
- Tubage plein PVC vissé diamètre 280/255 de +0.5 à -10m et de -61 à -65 m de profondeur
- Tubage crépiné PVC vissé diamètre 280/255 mm
- Massif filtrant siliceux

Caractéristiques du forage relatives à la protection et à la surveillance du forage (conforme à l'arrêté du 11 septembre 2003):

- margelle bétonnée de 3 m<sup>2</sup> et de 0,3 m de hauteur au dessus du terrain naturel;
- tête du forage à au moins à 0,50 m au dessus du terrain naturel;
- capot de fermeture installé sur la tête du forage;
- conditions de réalisation et d'équipement du forage permettant de relever le niveau statique de la nappe au minimum par sonde électrique ;
- plaque mentionnant les références du récépissé de déclaration de l'ouvrage

Réalisation de deux pompages d'essai (pompage d'essai courte durée et pompage d'essai longue durée)

Cas où les résultats du pompage d'essai conduiraient à abandonner un point de forage: ouvrage comblé au moyen de techniques garantissant l'absence de circulation d'eau et l'absence de transfert potentiel de pollution, telles que prescrites dans l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié. Rapport des travaux de comblement transmis au préfet dans les 2 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pompage à 60 m<sup>3</sup>/h pendant une durée maximale estimée à 16h.

Dose/ Passage: 25 mm soit 250 m<sup>3</sup>/ha

Nombre de passages (tours d'eau): 8 à 10 selon le contexte climatique.

Volume annuel prélevé pour 30 ha de pommes de terre

En année normale: 60 000 m<sup>3</sup>/an

En année sèche: 75 000 m<sup>3</sup>/an

L'irrigation démarre quand la réserve utile du sol est sur le point de s'épuiser. Elle couvre le temps de végétation de la culture de la pomme de terre la plage la plus large étant de Avril à Aout.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature du Code de l'Environnement (article R214-32): déclaration faite par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne auprès de la DDT de l'Aisne dans le cas d'un avis de non soumission à examen au cas par cas de la DREAL Hauts de France.

article L 411-1 du code minier : forage de plus de 10 mètres de profondeur: déclaration faite par le foreur auprès de la DREAL Hauts de France.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur	65 mètres
diamètres de foration	550 mm de 0 à 3 m 440 mm de -3 à -61 m
profondeur de tube PVC plein	+0,5 à -10 m mètres et de -61 à -65m
diamètres extérieur /intérieur du PVC plein	280/255 mm
profondeur de PVC crépiné	de -10 à - 61 mètres
débit d'exploitation escompté	60 m3/h

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

lieu dit les Granges  
02600 LONGPONT

En coordonnées Lambert 93 (EPSG:  
2154)

X : 716 684 m  
Y : 6 908 573 m  
z : 87 m

section cadastrale AP 11

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Massif forestier de Retz (ZSC) est situé au minimum à 2,5 km du projet. Le forage sera équipé d'une pompe électrique immergée, ce qui réduira considérablement la gêne éventuelle occasionnée par le bruit.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forage d'environ 65 m de profondeur dans l'aquifère des Sables de l'Yprésien (Masse d'eau de l'Eocène du bassin versant de l'Ourcq- FRHG105) Débit d'exploitation escompté: 60 m3/h Volume prélevé par tour d'eau: 250 m3/ha soit 7 500 m3 pour les 30 ha irrigables Volume annuel prélevé en année normale: 60 000 m3/an Volume annuel prélevé en année sèche: 75 000 m3/an
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'analyse des forages agricoles alentours permet d'estimer une transmissivité de l'ordre de 0.0007 et un coefficient d'emménagement de 0.01. Le rabattement maximal (au droit du projet) est d'environ 50 m et devient nul à 100 m. Le forage agricole n° BSS000JZYZ se trouve à 550 m du forage. Le captage pour l'alimentation en eau potable le plus proche est celui de la source de la Savière, situé à environ 4 km du projet. Le cours d'eau de la Savière situé à environ 180 m, ne sera pas non plus impacté par le prélèvement de la SCEA.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les boues extraites lors de la création du forage seront épanchées sur les parcelles agricoles de la SCEA MOQUET  Leau prélevée lors des pompage d'essai sera infiltrée sur les parcelles de la SCEA, à distance du forage. afin de ne pas biaiser des tests.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée est une prairie pâturée. Aucune atteinte au milieu naturel n'est donc à prévoir.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agira de consommation de surface agricole. La margelle bétonnée de tête de forage consommera 3 m <sup>2</sup> de surface , et la station d'irrigation qui la couvrira fera près de 5 m <sup>2</sup> .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le forage respectera les règles de protection de la ressource en eau posées dans l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements et trafics se limiteront à la durée des travaux de forage et d'essais de pompage (quelques jours).
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les moteurs de la machine de forage tourneront environ 2 fois 8 heures. Les pompages d'essai réalisés par le foreur dureront ensuite 2 jours. Les habitations les plus proches sont situées à environ 900 m du lieu de forage et ne percevront donc qu'une nuisance limitée lors des travaux.  En phase d'exploitation, les pompes électriques seront immergées. La station de pompage n'engendrera donc aucun bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations causées par les travaux auront un périmètre limité.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage sera créé dans une parcelle agricole. L'usage du sol reste inchangé par l'implantation du forage.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Protection de la ressource en eau (quantité):

La SCEA MOQUET ajustera les apports d'eau en fonction de la variabilité des réserves utiles de ses sols. Les tours d'eau seront déclenchés quand la réserve facilement utilisable par les racines des cultures sera sur le point d'être consommée. La méthode du bilan hydrique prend en compte les EvapoTranspirations Potentielles (ETP) prévues pendant les jours à venir, et les quantités de pluies cumulées avant et pendant la culture.

Protection de la ressource en eau (qualité):

Une margelle bétonnée sera réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle sera de 3 m<sup>2</sup> au minimum autour de la tête et de 0,30 m de hauteur au dessus du terrain naturel. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,50 m. Un capot de fermeture sera installé sur la tête du forage. Il permettra un parfait isolement des inondations et de toute pollution.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes:

- Le projet n'aura pas d'impact identifié sur l'environnement: les zones Natura 2000 les plus proches se trouvent à distance du projet de forage. Celui-ci sera implanté de manière à protéger la ressource en eau souterraine de toute pollution. Les prélèvements seront réalisés afin de permettre à la nappe de se rétablir après chaque prélèvement.
- Le projet n'impactera pas les autres prélèvements environnants, utilisés pour l'irrigation et l'adduction en eau potable
- Enfin, les nuisances causées par le projet seront limitées à la période de réalisation des travaux. Les habitations sont par ailleurs séparées d'au moins 1 km du projet ce qui limitera la gêne occasionnée lors des travaux.

L'impact du projet sur son environnement sera étudié de façon précise dans les dossiers de création de forage et de prélèvement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 5.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veulez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Estimation de la zone d'influence du projet.

### 7 Engagement et signature

J'ai certifié sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.



Fait à LONGPONT

le 10 Novembre 2019

Signature

  
Monsieur Edouard.